

# 15<sup>ème</sup> REUNION DU PARTENARIAT SUR LES FORETS DU BASSIN DU CONGO

*Du 17 au 19 juin 2015, Yaoundé, République de Cameroun*

## Session Thématique 3:

### Gouvernance-Utilisation des Terres

#### Thème:

### Contribution de la COMIFAC à la Promotion de la Gouvernance Forestière en Afrique Centrale

*Par: NDO NKOUMOU Jean Claude  
Facilitateur Principal Groupe de Travail gouvernance forestière*



# Sommaire

- 1) **Le mandat de la COMIFAC**
- 2) **La place de la gouvernance dans les interventions de la COMIFAC**
- 3) **Le dispositif institutionnel développé (GTGF)**
- 4) **Les priorités opérationnelles actuelles?**
- 5) **Les résultats obtenus à ce jour**
- 6) **Les opportunités et les difficultés rencontrées**
- 7) **Les recommandations**



# 1- Mandat de la COMIFAC

- La COMIFAC est l'institution sous régionale de référence en matière d'orientation, d'harmonisation de coordination et de suivi des politiques forestières et environnementales en Afrique Centrale.
- La COMIFAC a été institué par le Traité relatif à la conservation et à la gestion durable des écosystèmes forestiers d'Afrique Centrale, signé à Brazzaville le 5 février 2005.
- La COMIFAC assure la mise en œuvre des résolutions du Sommet des Chefs d'Etats et de Gouvernements d'Afrique Centrale de mars 1999, prescrites par la Déclaration dite « Déclaration de Yaoundé ».



# 1- Mandat de la COMIFAC (suite et fin)

- Les principales orientations politiques énoncées dans la Déclaration de Yaoundé sont liées à l'améliorations des politiques, des normes, de l'application des lois, de la coordination, de la participation et du partage des bénéfices, ainsi qu'au respect des engagements internationaux, qui font partie des piliers de la bonne gouvernance forestière.
- Ces principes de gouvernance instruits à travers la Déclaration de Yaoundé visent à rendre la gestion forestière dans les pays de l'espace COMIFAC suffisamment efficiente, mieux orientée vers le bien public ou l'intérêt général, ainsi que vers la durabilité.
- Le Plan de Convergence est le principal instrument qui facilite la réalisation de ce mandat statutaire de la COMIFAC.
- Il est le cadre de cohérence pour les interventions des pays de la sous-région et autres parties prenantes en matière de conservation et de gestion durable des écosystèmes forestiers.



## 2- Place de la gouvernance dans les interventions de la COMIFAC

- Au niveau du cadre stratégique des interventions de la COMIFAC (Plan de Convergence):
  - Tous ces piliers de la bonne gouvernance forestière instruits par le Plan de Convergence sont déclinés en actions stratégiques de dans tous les axes d'interventions;
  - La bonne gouvernance est une des valeurs fondamentales qui sous-tendent globalement la mise en œuvre du Plan de Convergence.
- Sur plan institutionnel:
  - La détermination de la COMIFAC de promouvoir la bonne gouvernance forestière se matérialise par la mise en place d'un groupe de travail dédié à cette question.



### 3- Dispositif institutionnel développé

- LCOMIFAC éditée de manière participative et avec le concours de tous les partenaires de mise en œuvre du plan de convergence intéressés le Groupe de Travail Gouvernance Forestière (GTGF)
  - Le processus a commencé par une étude de faisabilité réalisée en juillet 2011, ayant abouti à la production d'une note conceptuelle validée en octobre 2011 par le SE/COMIFAC, de concert avec les principaux acteurs clés, qui propose les éléments de structuration, d'organisation et de fonctionnement du GTGF;
  - Suivie par des consultations, organisées pendant les mois de septembre et octobre 2013, auprès des différentes parties prenantes, pour approfondir l'analyse de leurs attentes, leurs craintes et leurs perspectives par rapport à la mise en place du GTGF.



## 3- Dispositif institutionnel développé (suite)

- Un atelier a réuni à Brazzaville les 23 et 24 octobre 2013, un panel d'une quarantaine d'experts indépendants et de personnes ressources issues des principaux groupes socioprofessionnels intéressés, ciblées en conciliant les soucis de représentativité, de légitimité et d'efficacité, pour s'accorder sur les modalités d'opérationnalisation du GTGF.
- La soumission des ententes de Brazzaville à l'approbation de la session extraordinaire du Conseil des Ministre de la COMIFAC tenue à N'djamena du 06 au 08 novembre 2013.
- L'approbation du Conseil des Ministres a été matérialisé par:
  - Une lettre de missions;
  - Les résolutions sur l'approbation des modalités d'organisation, de fonctionnement et des piliers de la feuille de route;
  - Le mandat reçu par le SE/COMIFAC pour engager la mobilisation des ressources pour ce GTGF.



## 3- Dispositif institutionnel développé (suite)

- Les missions assignées à cette plateforme multi-acteurs (GTGF°) sont de :
  - Réfléchir et analyser les questions liées à la gouvernance forestière en Afrique Centrale ;
  - Proposer les mesures pour la mise en œuvre des solutions identifiées pour les questions de gouvernance forestière ;
  - Faciliter le partage des expériences et de bonnes pratiques sur la gouvernance forestière en Afrique Centrale.
- Les propositions du GTGF sont formulées sous forme de projets de directives, de lignes directrices, d'éléments de positionnement, de notes d'orientation politique, de guides des méthodes et des procédures, de référentiels... ;



### 3- Dispositif institutionnel développé (suite)

- Le GTGF se déploie en un collectif modelable de réseaux d'experts sur les thématiques prioritaires de la gouvernance forestière en Afrique Centrale, articulé sur :
  - *Des Comités ad hoc d'Experts (panels d'une dizaine de personnes) constitués en fonction des thématiques prioritaires retenues ;*
  - *Une plénière, instance délibérante à composition variable, regroupant une trentaine personnes, dont les points focaux permanents des Etats membres (Directeurs Généraux ou Directeurs des Forêts), plus des experts délégués par les Comités ad hoc et d'autres personnes ressources de toutes les catégories socio-professionnelles pertinentes, choisis en fonction de leurs responsabilités, leurs qualifications ou leurs expériences sur les sujets à débattre;*
  - *Un Facilitateur/modérateur au sein du Secrétariat Exécutif de la COMIFAC.*



### 3- Dispositif institutionnel développé (suite)

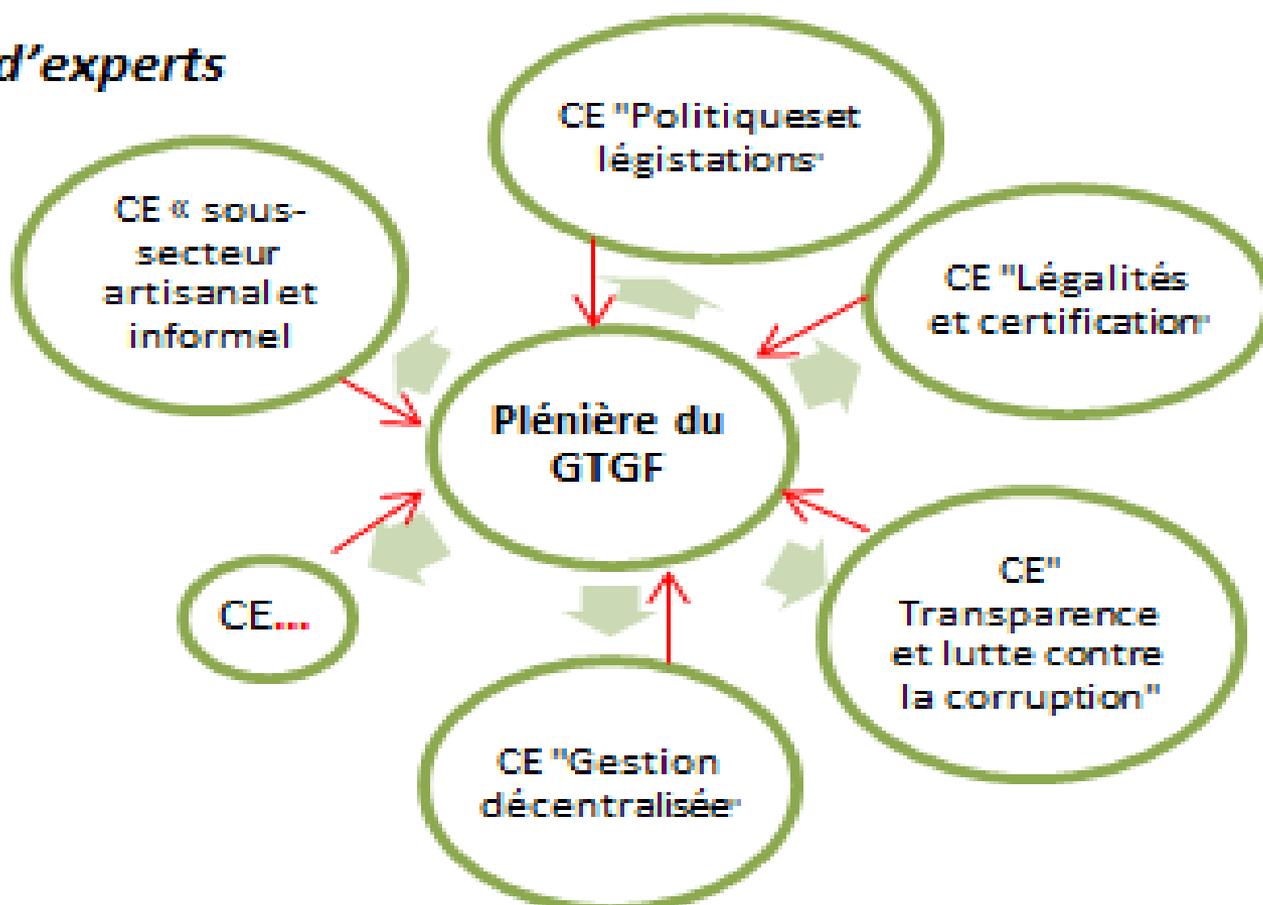
- Le premier groupe de comités d'experts constitués portent sur les thématiques prioritaires ci-après :
  - Les politiques et législations forestières, plus les instruments connexes;
  - La Légalité et la Certification Forestières ;
  - La transparence et la lutte contre la corruption ;
  - Le sous-secteur artisanal et informel ;
  - La gestion décentralisée des forêts.



# 3- Dispositif institutionnel développé (suite et fin)

## *Schéma de visualisation de l'organisation du GTGF*

### ***CE : Comité d'experts***





## 4- Priorités opérationnelles actuelles

- Les objectifs visés par la feuille de route 2014-2015 sont:
  - Définir des orientations pour la consolidation des politiques et législations forestières, ainsi que leurs outils de mise en œuvre en vue de les rendre conformes aux standards de gouvernance internationaux et plus cohérents avec les contextes économiques nationaux;
  - Cerner les forces et faiblesses de l'implémentation des APV/FLEGT et de la certification forestière en Afrique Centrale et engager des actions conséquentes pour accroître l'appropriation de ses outils de gouvernance forestière par les parties prenantes de la sous-région ;
  - Etablir les bases pour la sensibilisation régulière des décideurs des pays de l'espace COMIFAC sur les enjeux de la transparence et de la corruption, ainsi que les tendances évolutives de la corruption dans le secteur forestier en Afrique centrale;



## 4- Priorités opérationnelles actuelles (suite)

- Guider les réformes de la filière bois d'œuvre artisanale et par ricochet du marché domestique de bois dans les pays d'Afrique Centrale, en vue d'établir les conditions cadres pour la réussite des APV/FLEGT;
- Développer des instruments régionaux pour la promotion de la gestion forestière décentralisée, notamment pour la création des conditions propices pour la légalité des produits des forêts communautaires, la participation adéquate des parties prenantes et l'équité dans le partage et l'utilisation des retombées, ainsi que la consolidation de la contribution du secteur forestier au développement local et à la lutte contre la pauvreté.

## 5- Les résultats obtenus à ce jour



- La formulation des positions communes pour coordonner la participation de pays de la sous-région au dialogue international sur les forêts (Ex: FNUF-11) ;
- La capitalisation des expériences en ce qui concerne:
  - les APV/FLEGT
  - le développement des politiques et législations forestières;
  - la légalité des produits de la filière bois d'œuvre artisanale;
  - la légalité des produits des forêts communautaires ;
- La capitalisation des techniques d'analyse et de cartographie des risques de corruption de TI pour alimenter le plaidoyer en faveur de la lutte contre la corruption et le suivi des tendances évolutives de la corruption dans les secteurs forestiers nationaux des pays de l'espace COMIFAC.



## 6 Opportunités et difficultés rencontrées

- Les opportunités:
  - La prise de conscience générale des enjeux de la bonne gouvernance dans les actions de développement;
  - L'engagement politique du Conseil des ministres de la COMIFAC;
  - L'existence dans les pays de la sous-région de plusieurs organisations et initiatives de promotion de la bonne gouvernance forestière;
  - L'intérêt manifesté par plusieurs partenaires pour le GTG.
- Les difficultés sont liées à:
  - L'insuffisance des ressources financières;
  - La délicatesse de certaines thématiques retenues comme prioritaires telle que la corruption.



## 7- Recommandations

- Les dispositions à prendre pour garantir un fonctionnement optimal du GTGF incluent:
  - La mobilisation des fonds pour le fonctionnement et les activités récurrentes du GTGF;
  - L'obtention d'une onction politique de haut niveau du Sommet des Chefs d'Etats.



# FIN

Merci pour votre  
aimable attention



**COMMISSION DES FORETS D'AFRIQUE CENTRALE**

*Une dimension régionale pour la conservation  
et la gestion durable des écosystèmes forestiers*

Tél : (+237) 22 21 35 11 (+237) 22 21 35 12 Fax: (+237) 22 20 48 03 BP. 20818 Yaoundé Cameroun

Email : [comifac@comifac.org](mailto:comifac@comifac.org) - [comifac2005@yahoo.fr](mailto:comifac2005@yahoo.fr) Site web : [www.comifac.org](http://www.comifac.org)